

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Hôpital-Général de Québec

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN-MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Messe pour les pèlerins italiens, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII; inauguration de l'Exposition du Vatican; les pèlerins anglais au Vatican.—L'Hon. M. L. F. R. Masson, ex-lieutenant gouverneur de la Province de Québec, reçu en audience privée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII; Sa Sainteté le nomme Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.—Construction de chemins de fer favorisant la colonisation au Lac St-Jean.

Causerie Agricole : Culture des lentilles.

Sujets divers : Stratification des graines destinées à la semence.—Le lait et le blé-d'Inde.—Le roulage des blés au printemps.—La poule de Houdan.—La reproduction du varech.

Choses et autres : La grève des ouvriers typographes de Québec (Suite).—Culture du tabac indigène et des colonies; concours pour les meilleurs échantillons de tabac.

Recettes : Conservation des fleurs.—Destruction des limaces dans les planches de fraisiers.—Moyen pour détruire les vermines du bétail.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Jubilé Sacerdotal de Léon XIII.—Le Pape a dit le 5 janvier au matin la messe à l'autel de la Confession, dans la basilique vaticane, pour les pèlerins italiens. On comptait dans l'assistance environ vingt mille personnes.

Dans les tribunes se trouvaient la grande duchesse de Toscane, la noblesse romaine, avec les princes assistants Colonna et Orsini, vingt cardinaux, environ cent cinquante évêques.

Le Pape a fait à neuf heures son entrée dans la basilique par la chapelle du Saint-Sacrement. Il était à pied, revêtu du rochet, du camail en velours rouge et de l'étole, et portait la calotte. Sa Sainteté avait très bonne figure et ne paraissait nullement fatiguée; elle se tenait très droite.

Après la préparation au bas de l'autel, la messe a commencé. Le Pape était assisté par les mêmes prélats que le dimanche précédent.

Les chœurs de Saint-Pierre ont exécuté trois motets.

Après son action de grâces au pied de l'autel, le Pape est remonté à l'autel pour donner la bénédiction solennelle.

Il s'est rendu ensuite dans la sacristie, où le chapitre lui a présenté un magnifique reliquaire pour le chef de saint Jean-Baptiste.

Sur le passage du Pape, devant l'autel de la Transfiguration, étaient rangées vingt-cinq bannières.

Le Pape a dit la messe avec le magnifique calice offert par le roi de Portugal; il portait au doigt un énorme saphir.

En arrivant, en se rendant à la sacristie, en revenant de la basilique pour rentrer dans ses appartements, le Pape a été salué par d'innombrables applaudissements; des *hourrah* formidables, des vivats enthousiastes éclataient partout sur son passage.

Le 6 janvier a eu lieu l'inauguration de l'exposition du Vatican dans la salle de réception, aménagée pour la circonstance. Cette salle est carrée. Le trône du Pape, en velours rouge et or, occupe un des côtés; les trois autres côtés sont réservés aux cardinaux, aux évêques, à l'aristocratie et au corps diplomatique.

A cette cérémonie assistaient environ un millier de personnes, parmi lesquelles trois cents archevêques et évêques, notamment ceux de Paris, de Prague et de Genève.

Le service d'ordre était fait par les Suisses et les gardes palatins.

L'exposition est de toute beauté et surpasse en magnificence celle du jubilé de Pie IX.

Les nombreux invités avaient peine à pénétrer dans la salle d'inauguration.

Le Pape avait à sa gauche l'archiduchesse de Toscane.

Léon XIII a fait son entrée à pied, à midi et demi, accompagné des cardinaux et de toute sa cour. Tous les assistants se sont alors levés, et le motet *Tu es Petrus* a été entonné.

Le cardinal Schiavino a prononcé un discours qu'il a terminé par le cri de : Vive Léon XIII ! cri répété aussitôt par toute l'assistance.

Le Pape a répondu par le discours suivant :

« Les éloquents paroles que vous venez de prononcer, monsieur le cardinal, mettent en évidence le véritable caractère de l'exposition vaticane, laquelle rassemble les dons variés et multiples qui, de toutes les parties du monde, ont été envoyés ici pour cette heureuse circonstance.

« Il est doux, pour Notre cœur de Père, de voir que la grande famille catholique tout entière a voulu prendre part à la joie de Notre fête jubilaire par les productions en tout genre, du génie, de l'art, de la nature et de l'industrie. C'est une chose tout à la fois consolante et émouvante de penser que la générosité du riche et du pauvre, des princes et des peuples, des pays les plus civilisés et les plus sauvages, a préparé cette grande exposition de présents dont un grand nombre sont le prix de sacrifices non petits supportés du cœur le plus joyeux et le plus empressé.

« C'est une chose plus consolante encore de savoir que chacun des objets qui Nous ont été ainsi offerts par Nos fils est une protestation d'attachement au siège apostolique, de dévouement à l'autorité dont Nous sommes revêtu, d'amour agissant envers Nous.

« En outre, dans leur ensemble, l'infinie variété et la multitude de ces dons, proclame et atteste hautement la concorde des sentiments de ceux qui les offrent; on y voit le signe de cette admirable unité qui est un des plus beaux privilèges de l'Eglise catholique.

« Ainsi, par ce qu'elle est comme par ce qu'elle signifie, cette exposition, aux yeux de quiconque suit voir, a un caractère absolument propre et une très haute valeur. C'est pourquoi, en même temps que Nous professons Notre gratitude et Notre satisfaction envers tous ceux qui ont contribué au bon succès de cette démonstration, laquelle embrasse et résume toutes les autres, à l'honneur du Souverain Pontife, Nous sommes très heureux de déclarer ouverte, en votre présence, au jour qui rappelle la piété et la générosité des Rois Mages, l'Exposition Vaticane. »

Enfin, le Souverain-Pontife a reçu, le 10 janvier, 450 pèlerins anglais; six évêques anglais étaient présents.

Le duc de Norfolk a présenté à Léon XIII une adresse à laquelle il a ajouté quelques mots en l'honneur du Souverain-Pontife, l'assurant de la soumission et du respect des catholiques anglais pour sa personne.

Le Pape a pris connaissance de l'Adresse et, dans sa réponse, il a insisté sur la grande foi des catholiques anglais et sur la protection que leur accorde le gouvernement anglais. Il a conclu en constatant que la situation actuelle de l'Eglise en Angleterre tend à devenir de plus en plus florissante.

Léon XIII a fait don à chaque pèlerin d'une médaille d'argent.

Le pèlerinage avait apporté au Saint-Père 14,000 livres sterling. — *Les Annales Catholiques*.

L'Hon. M. L.-F. R. Masson, ex lieutenant gouverneur de la Province de Québec, reçu en audience privée par Sa Sainteté Léon XIII. — Nous lisons dans le *Paris-Canada* :

« Pendant son séjour à Rome, l'honorable M. L. R. Masson a été reçu avec sa famille en audience privée par le Saint-Père qui lui a prodigué les marques de la plus haute bienveillance et de sa paternelle bonté. Au cours de cette audience, Sa Sainteté l'ayant prié de passer dans son cabinet de travail, l'ex-lieutenant gouverneur de la province de Québec a eu l'honneur de l'entretenir très longuement des affaires publiques du Canada.

« Les hautes situations successivement occupées par M. Masson, sa connaissance parfaite des diverses questions canadiennes et l'intérêt tout particulier qu'il a toujours porté à celles qui touchent aux intérêts religieux, le mettaient en mesure plus que personne de donner des indications précieuses au Souverain Pontife. Le secret de ces sortes d'entretien est trop bien gardé pour que nous puissions préciser davantage; mais nous sommes convaincus que l'exposé fait par notre éminent compatriote a dû produire une grande impression sur l'esprit si clairvoyant du grand Pontife, et que Sa Sainteté en tiendra compte, dans la mesure que déterminera sa haute sagesse, lorsqu'Elle aura de nouveau à s'occuper du Canada.

« Le Saint-Père a voulu donner à M. Masson une preuve signalée de sa faveur particulière: avec une prévenance toute gracieuse, il a bien voulu nommer, avant son départ pour le Canada, M. Masson, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. »

Nos chemins de fer devant favoriser la colonisation au Lac St-Jean. — M. Beemer, contracteur du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean, signait le 7 janvier dernier un contrat pour des travaux au montant de trois millions de piastres, et qui devront être terminés au 31 décembre 1889. Voici en quoi consiste ces travaux qui devront tout particulièrement favoriser la colonisation au Lac St-Jean: Construction d'un embranchement s'étendant de St-Louis à St-Prime, touchant à eau profonde à Roberval, continuation de la ligne de St-Louis à Chicoutimi et St-Alphonse: cet embranchement devra avoir 65 milles. M. Beemer placera sur le Lac St-Jean un steamer pour faire le service entre le terminus du chemin de fer et les paroisses du Lac, ainsi que sur les grandes rivières qui s'y jettent, dans le but d'aider à coloniser l'immense et fertile district du nord et de l'ouest du Lac qui, d'après les récentes explorations faites par le Gouvernement, est la meilleure partie de toute la vallée au Lac St-Jean. Des quais et des phares devront aussi être construits sur le Lac, par l'entrepreneur, afin de faciliter la navigation.

Le contrat de M. Beemer pourvoit aussi à la construction d'un troisième embranchement du lac Edouard à La Tuque, tête de la navigation du St-Maurice; de plus, à la construction de quais et phares sur cette rivière, et à l'établissement de deux vapeurs devant faire le service entre La Tuque et Trois-Rivières.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES LENTILLES.

Deux variétés principales de lentilles sont cultivées en grand, la *grosse lentille*, la plus productive et celle qui donne les plus grosses graines; la *petite lentille* ou *lentillon*, dont les graines plus petites, plus renflées et de nuance plus foncée, ont une saveur plus délicate.

La *grosse lentille* est cultivée, soit pour sa graine qui constitue pour l'homme une excellente nourriture, soit pour sa fane, que recherchent les animaux. Cette culture, qui a atteint une certaine importance, se fait en grand dans plusieurs parties de la France, où elle est généralement intercalée avec la culture des céréales.

Craignant les excès de température, le trop grand froid comme les trop grandes chaleurs, cette plante vient bien, surtout entre le 40^e et le 50^e degré de latitude; aussi est-ce principalement vers le 45^e degré qu'on la trouve à l'état sauvage. Elle préfère les terres meubles et légères, plutôt sèches qu'humides, aux terrains froids et argileux, où elle se développe mal et acquiert peu de qualités.

On la cultive souvent à la main, en faisant dans la terre, de distance en distance, des trous où l'on dispose quelques grains. Cette méthode est lente, et elle a de plus l'inconvénient de rendre difficile le nettoyage du sol, tout en accumulant sur un seul point, plusieurs plants qui s'affament ou se nuisent réciproquement. Il est préférable de semer en rayons; derrière la charrue, en laissant, entre chaque sillon ensemencé, un sillon vide; ce procédé est à la fois plus expéditif, plus économique et plus productif, et permet, en outre, un plus facile emploi du cultivateur ou de la herse.

Le semis à la volée convient peu pour cette culture, qui exige pour prospérer de fréquents sarclages et houages, opérations qu'on n'exécute bien qu'après avoir semé en lignes, et qui sont indispensables pour préparer convenablement la terre aux cultures subséquentes.

Généralement répandue seule sur la terre, la lentille est quelquefois mêlée à des graminées, à des fèves, etc, méthode toujours avantageuse quand la plante est destinée à être employée comme fourrage.

Les tiges de la lentille, après le battage, fournissent une bonne nourriture pour les animaux; elles constituent, à ce point de vue, une des meilleures pailles connues, que l'on estime dans certains cas, à l'égal du foin. Quand on fauche la plante en fleurs, elle donne, tout en laissant un sol bien préparé, un fourrage de qualité supérieure. Fauchée aussitôt que les gousses sont formées elle constitue, suivant M. Mathieu de Dombasle, soit en vert, soit en sec, le plus nourrissant de tous les fourrages, et qu'il y aurait même de l'inconvénient à donner seul ou trop abondamment aux bestiaux.

La *petite lentille* ou *lentillon* est beaucoup plus rustique que la *grosse lentille*, venant facilement dans des terrains secs de nature diverse. Le lentillon, pour cette raison, est beaucoup plus cultivé en grand que la *grosse lentille*, et sert plus spécialement à la nourriture des bestiaux, auxquels il convient parfaitement.

Cette culture, pour laquelle on utilise des terres médiocres, se fait avec succès dans plusieurs localités.

Le lentillon présente deux sous-variétés, une de *printemps*, que l'on mélange ordinairement avec de l'avoine, à laquelle elle s'attache par ses vrilles; l'autre *d'automne*, qui supporte les rigueurs des hivers, et que l'on sème en la mêlant avec du seigle.

Ne craignant la sécheresse ni l'une ni l'autre, ces deux sous-variétés sont également peu difficiles sur le choix du terrain. Elles redoutent seulement les terres humides et compactes, et préfèrent les terres meubles et sèches. De toutes les légumineuses, le lentillon est la plante qui réussit le mieux sur les terres siliceuses.

On sème le lentillon, à la volée, rarement seul, le plus souvent mêlée à une graminée, l'avoine ou le seigle, suivant l'époque du semis, et qui entre pour un quart dans le mélange. Cette méthode n'est pas à dédaigner, parce que ces deux plantes mûrissent en même temps et se favorisent mutuellement lorsque la première ne fait en nombre de pieds que le quart de l'autre.

On fauche la plante à l'époque de la floraison, avant la maturité de la graine, dont la formation épuise le sol, et qu'on ne laisse mûrir que lorsqu'on veut la récolter. On obtient un fourrage vert que l'on peut transformer en foin par la dessiccation. Le lentillon donne, en général, des produits peu abondants; mais cette faible quantité est compensée par la qualité du fourrage, qui est excellente. Quelquefois on la fait consommer sur place par les moutons, ce qui améliore le sol en le purgeant de plantes nuisibles, et laisse encore un intervalle suffisant pour le préparer à de nouvelles cultures.

Les variétés du lentillon, qui parfois, à l'automne, remplacent le seigle, sont, en général, très propres à suppléer aux récoltes détruites par quelque intempérie. Leur culture, convenablement faite, prépare le sol pour les cultures de blé ou autres qui doivent suivre; elles l'épuisent davantage, lorsque la plante est récoltée à maturité, inconvénient qui est d'ailleurs racheté par la bonne qualité des produits.

Le lentillon, en vert ou en sec, donne un fourrage substantiel, qui présente, avec le foin, un arôme particulier, propre à fortifier, à engraisser, à donner du lait; il convient à tous les animaux. Avec ses graines, on nourrit les bœufs, les moutons, de même que les volailles.

Les lentilles aiment en général un terrain doux, bien ameubli et plutôt léger que compact. Une terre légère et sèche et une exposition chaude sont indispensables pour avoir des lentilles en abondance et de bonne nature. Comme les légumineuses, elles redoutent les terres humides et les fumiers frais. Dans les sols gras et humides, la plante pousse en herbe et donne des graines pâteuses et sans goût: les tiges poussent trop longues, tombent sur le sol et pourrissent. Les sols où le calcaire domine sont ceux où la lentille prospère le plus certainement. Si le sol est trop pauvre on peut y mettre du fumier, pourvu qu'il ait subi un commencement de décomposition. Les lentilles aiment les engrais et les amendements qui conviennent aux pois.

Un bon labour à la charrue suffit; on le fait cependant suivre d'un hersage, afin que les mottes soient exactement brisées.

Lorsqu'on récolte les lentilles pour leurs graines, il faut veiller à l'époque de leur maturité, car lorsqu'on les récolte trop tard on risque d'en perdre beaucoup par l'effet de l'élasticité des gousses et par suite des ravages des mulots et autres animaux qui sont très friands de leurs graines. On reconnaît cette époque à la couleur grise ou roussâtre que prennent les gousses à la chute des feuilles inférieures. Alors on arrache les pieds. Lorsqu'on les laisse sur terre pour compléter leur maturité et s'y dessécher, les graines prennent une teinte verdâtre et se rident par l'effet de l'humidité. Il est mieux de les apporter immédiatement à la maison pour les étendre et les veiller, que de les laisser dans les champs. Une dessiccation lente est toujours plus favorable à leur bonté et à leur beauté qu'une trop rapide.

Il est utile de ne battre les lentilles qu'à mesure du besoin ou de la vente, parce qu'elles se conservent mieux dans la gousse que séparées. Elles se battent avec le fléau. Leurs tiges se donnent avec du foin aux animaux.

Stratification des graines.

Faire stratifier les graines, c'est les mettre pendant quelque temps dans la terre ou le sable, en attendant que le moment de les semer soit venu. Cette opération a pour but d'empêcher l'enveloppe de la graine de sécher et de durcir, ce qui nuit à la germination ou la retarde. Cette opération a son avantage à l'égard des graines provenant d'arbres forestiers dont l'enveloppe est dure et en général de tous les fruits à noyaux.

Il importe que les fruits qui les contiennent aient été cueillis à complète maturité.

Il faut d'abord drainer la terre ou le vase qui doit les contenir. On les place ensuite par lits faits avec du sable fin ou de la terre légère et sèche. On couvre le vase avec un verre, ou une ardoise, ou une planche, afin que les insectes ne puissent s'y introduire; puis on le porte en cave ou bien on l'enfonce en pleine terre, à une profondeur suffisante pour que la gelée ne puisse l'atteindre.

Au printemps, on découvre le vase; on examine les graines. Si l'on ne voit aucune apparence de germe, on arrose un peu afin de faciliter la germination. On remet le vase à sa place, et quelques jours après on examine de nouveau les graines, qui doivent être gonflées; le germe doit alors se faire quelque peu apercevoir. C'est le moment de les semer.

On a dû préparer d'avance, pour les recevoir, une terre légère et douce. On sème sur cette terre les graines, en ayant soin de ne pas casser le germe de celles dont la végétation a commencé. On les recouvre de terreau fin d'une épaisseur variable, suivant leur grosseur; les plus petites demandent à peine d'être recouvertes. On tasse un peu la terre, on la couvre d'un léger monu paillis, puis on arrose avec la pomme de l'arrosoir. L'arrosage doit être répété souvent en temps sec, car si les graines venaient à sécher en terre, elles perdraient leur faculté germinative.

Il faut avoir soin d'arracher les mauvaises herbes au fur et à mesure qu'elles paraissent; puis, lorsque les plants sont assez forts, on les repique, soit en pots,

soit en pleine terre, suivant leur nature et leur destination.

A part les plantes dont les graines nécessitent la stratification, il en est d'autres qui peuvent être conservées, soit dans leurs enveloppes naturelles, soit dans des sacs; mais il faut les renfermer dans un endroit sec et aéré, plutôt sombre que trop éclairé.

On ferait bien de les mettre tremper dans de l'eau pendant une nuit avant de les semer.

Les graines des plantes aquatiques demandent les mêmes soins: seulement on met dans l'eau du sable fin mêlé d'un peu de poussière de charbon de bois.

Il faut semer les graines trempées aussitôt qu'on les retire de l'eau. Celles qui surnagent dans l'eau doivent être rejetées, car elles sont ordinairement vides; les bonnes restent au fond du vase.

Certaines espèces perdent vite leur faculté germinative: ce sont celles des chênes, des noyers, des pins, des hêtres, des rosiers, des marronniers, etc. Elles demandent donc plus d'attention que les autres.

Le lait et le blé-d'Inde.

Soit à l'état vert consommé tout aussitôt coupé, soit à l'état ensilé, le blé-d'Inde est une des plantes les plus lactifères. On peut dire aussi d'une manière générale que le régime au vert, qui peut durer cinq à six mois de l'année, en certaines contrées, favorise à un très haut degré les hauts rendements des vacheries laitières. Que ceci ne donne pas directement du pain et de la viande, ce n'est pas chose à contredire. Mais on peut soutenir avec succès que tout ce qui accroît les fumiers de la ferme à prix de revient réduit, accroît par cela même la masse des récoltes, qui désormais ne seront rémunératrices qu'à la condition expresse de provenir de sols fumés au maximum. A ce titre, l'industrie du lait et de ses produits dérivés se rattache tout à fait à la production du pain et de la viande. Elle motive l'ensilage des fourrages verts.—
Culture en ensilage par Edouard Lecouteux.

Le roulage des blés au printemps.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des cultivateurs sur les avantages que présente cette opération, au printemps, surtout lorsque la terre et par suite les plantes ont été soulevées par le gel et le dégel. Dans ces conditions, il est évident que le tallage ne peut avoir lieu d'une manière satisfaisante, surtout lorsque le printemps est sec; la plante dont les racines ne tiennent presque plus au sol s'étiole et meurt faute d'avoir pu puiser dans le sol les éléments dont elle a besoin pour son alimentation. Le rouleau passé sur les blés par un temps sec tasse la terre, chausse les plantes et leur donne un point d'appui certain dont elles pourraient manquer plus tard.

Le rouleau, en écrasant les mottes, rehausse les pieds du blé, opère sur les tiges une espèce de pincement qui, pour quelques jours, arrête la végétation dans les feuilles; la sève se porte dans les racines qui s'étendent, se cramponnent dans la terre, et font ensuite taller avec force le blé semé en automne et régénéré des fatigues de l'hiver.

A tous les points de vue, le roulage des blés au printemps produit des effets merveilleux; mais c'est au cultivateur à choisir le rouleau qui convient le

mieux à sa terre et par sa forme et par son poids, car le tassement doit être plus ou moins considérable, suivant que la terre est forte, légère, ou d'une composition moyenne. Ceux des cultivateurs qui ne manquent jamais de faire rouler leurs terres cultivées en céréales, trouvent des différences énormes entre leurs récoltes et celles de leurs voisins qui ne veulent point pratiquer ce travail bienfaisant.

Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à faire usage de cet instrument à la fabrication duquel on a apporté de grands perfectionnements.

La poule de Houdan.

Houdan est un petit pays du département de Seine-et-Oise, en France, qui a donné son nom à l'une de nos races de poules les plus productives, les meilleures et les plus rustiques à la fois.

Le corps de la poule de Houdan est aussi volumineux que celui du coq; il est solidement posé sur des pattes un peu fortes. Les muscles de la poitrine, des ailes et des cuisses sont bien développés. La tête est forte. Le coq et la poule portent une *huppe*, des *favoris* et une *cravate*.

Le plumage du houdan est de ceux qu'on appelle *papillotté* ou *cailouté*; il est irrégulièrement composé de plumes tantôt noires, tantôt blanches. Le plumage est en somme composé de noir et de blanc ou jaunâtre.

La race de Houdan est non-seulement remarquable par la rusticité, par le volume et la finesse de sa chair, elle est aussi d'une précocité remarquable: les poulets poussent en quatre mois et n'ont pas besoin d'être châtrés pour prendre parfaitement la graisse et acquérir un très-beau volume.

La poule de Houdan pèse presque autant que le coq, ce qui distingue cette race de toutes les autres. Les poules sont précoces et abondantes. Les poulettes pondent de bonne heure en hiver, pour peu que le poulailler soit bien tenu et qu'on leur donne une nourriture qui favorise la pondaison. Les œufs sont blancs et gros. La poule n'est pas très-bonne couveuse.

La volaille de Houdan est très-estimée par les gourmets. On la reconnaît à une particularité exceptionnelle: la patte a cinq doigts. Aussi, dans les restaurants de haut ton, on sert les pattes de la poule de Houdan sur le même plat que le rôti.

La reproduction du varech.

Nous avons toujours pensé qu'il existait une grande corrélation entre le règne animal et le règne végétal. Les observations suivantes que l'on doit à M. de Jolis, et que nous empruntons à la *Revue d'économie rurale*, viennent à l'appui de cette opinion généralement admise:

Le varech, plante marine, largement utilisée à la confection des composts dans les provinces maritimes, se reproduit par des graines douées de mouvement, par des *zoospores*, par des *graines vivantes*. comme les botanistes le disent en grec.

À l'époque de la floraison de la plante, il s'échappe de longs filaments, qui se déchirent eux-mêmes, une très-grande quantité de granules qui se meuvent dans l'eau avec une excessive rapidité. Ces corpuscules

verdâtres ressemblent à un œuf, ou plutôt à une toupe; leur extrémité antérieure se termine par une sorte de bec, près duquel on voit un point rougeâtre ayant beaucoup de rapport avec les yeux des infusoires.

Les zoospores nagent ordinairement le bec en avant; quelquefois ils reviennent en arrière en pivotant sur eux-mêmes. Ils se montrent la plupart très sensibles à l'action de la lumière; lorsqu'on approche d'une fenêtre un vase plein d'eau contenant des zoospores, on les voit se diriger rapidement vers le côté éclairé; d'autres fois, au contraire, ils semblent fuir la lumière. Leurs mouvements vibratoires durent plusieurs heures et même parfois plusieurs jours, avant que la germination ait lieu.

On peut les arrêter instantanément à l'aide des acides, de l'alcool, de l'ammoniaque et de l'iode. L'opium les endort en quelque sorte et permet de bien voir le jeu des cils. On voit, restés engagés par le milieu du corps pendant leur sortie du tube, courber leur extrémité antérieure de côté ou d'autre et se tordent violemment en tous sens, jusqu'à ce qu'ils aient vaincu l'obstacle qui les arrête.

Après un certain temps, les mouvements des zoospores deviennent de moins en moins rapides. Bientôt ils vont se fixer par leur bec sur les parois du vase dans lequel ils sont placés; les cils natatoires, devenus inutiles se détachent, tombent et disparaissent; enfin leur extrémité antérieure s'élargit en un petit empatement qui fait office de racines. L'autre extrémité se développe et s'alonge en tube. En peu d'instants, l'animal se transforme en une plante semblable à celle qui lui a donné naissance.

Par l'observation, la science dévoile ainsi chaque jour quelques uns des secrets de la nature.

Choses et autres.

La grève des ouvriers typographes de Québec.

(Suite)

Les précieux encouragements et les témoignages de haute sympathie accordés aux ouvriers typographes de Québec en 1860, par le clergé et les notabilités de cette ville, ont donné à la Société typographique de Québec établie depuis 1855, une vie nouvelle; ils ont stimulé dans le cœur de tous les membres de cette association un redoublement de zèle dans le but de réunir dans son sein tout ce qui s'appelle typographe et de faire du bien à tous. C'est ce qui faisait dire à son dévoué secrétaire, en 1863, M. Paul Dumas, dans le rapport annuel du comité de régie:

“ La Société typographique de Québec marche à pas de géant; elle est sur la voie du progrès. Si pendant les jours d'orage qu'elle est à essuyer, elle végéta dans des sentiers et des chemins de traverse, aujourd'hui elle est sur la grande route.

“ Ne nous le dissimulons pas, il a fallu beaucoup de travail pour arriver à ce résultat. Avec du dévouement, desions-nous il y a trois ans, du zèle et surtout de la persévérance, on relèvera la Société, on lui donnera une vie nouvelle, on la ressuscitera. Au commencement de 1860, qu'était, en effet, la Société? Un enfant malade. Abandonnée, reléguée dans le coin le plus obscur, elle possédait pour toute fortune une modique somme d'argent, endormie dans une de nos banques. Que de changements depuis trois

ans ! Cela touche presque au prodige ! Regardons autour de nous, et comparons la Société de 1860 à celle de 1863, comparons surtout les dispositions que montraient alors les ouvriers imprimeurs avec les dispositions qu'ils montrent aujourd'hui à l'égard de notre institution, et nous établirons la différence. N'est ce pas merveilleux ? Voilà cependant ce qu'ont fait quelques hommes dans l'espace de trente-six mois. Disons-le de suite : La Société typographique, avec un peu d'efforts encore, marchera de front, il n'y a pas à en douter, avec les premières et les plus anciennes institutions de ce genre établies dans notre ville.

" Nous mentionnons cette année comme laissant de beaucoup en arrière les deux qui précéderent. Tout n'est pas cependant terminé. Les travaux qui restent encore à exécuter nous paraissent plus difficiles, que ceux qui le sont déjà, nous le reconnaissons ; mais qu'il nous soit permis de vous dire en passant que l'année qui vient de s'écouler a été la plus féconde en résultats obtenus. Que veut la Société ? Quel est son but ? Réunir dans son sein tout ce qui s'appelle ouvrier typographe. Que veut la Société ? Faire du bien à tous. Eh bien ! cette année presque tous les ouvriers nous ont compris. Ne remarquons-nous pas, en effet, depuis un an, quelque chose qui ressemble à de l'enthousiasme de la part de nos confrères qui n'appartiennent pas à notre Société ; ne remarquons-nous pas ces mêmes confrères qui s'étaient éloignés d'elle et qui aujourd'hui viennent demander à s'abriter derrière sa bannière ; ne voyons-nous pas avec bonheur ces hommes qui paraissaient être hostiles à notre jeune institution se peucher vers nous comme pour nous dire : nous serons bientôt des vôtres ; ne voyons-nous pas enfin des maîtres-imprimeurs, demeurer indifférents jusqu'ici en face des efforts faits par notre Société et qui, en ce moment, jettent sur elle un regard d'intérêt et de bienveillance ? La perspective est belle ; prenons-en note.

" Continuons, membres de la Société typographique, continuons à donner, si cela est possible, de l'importance à l'œuvre commencée par nous. Que chacun apporte sa part d'activité, sa part de sueurs. Prenons exemple sur ces magnifiques institutions philanthropiques qui existent dans notre ville. Plus jeune qu'elles, notre Société peut bien leur avouer qu'elle marche sur leurs traces, que, comme elles, elle est disposée à faire le bien dans les limites de ses facultés. "

La perspective de la Société typographique de Québec était assurément belle, puisqu'elle avait pour protecteurs le vénérable évêque diocésain de Québec, le saint évêque Baillargeon, de vénérables et dévoués prêtres, des honorables juges et hommes de lettres, d'anciens journalistes, et de plus vingt-quatre journalistes qui lui envoyaient gratuitement leurs journaux. C'était une marque de profonde sympathie à notre égard, et nous avons essayé à nous en rendre dignes, comme nous avons essayé de tirer profit des moyens qui nous étaient donnés de pouvoir nous instruire. L'ambition de nous instruire était tellement grande parmi nous, que non-seulement notre cabinet de lecture et notre bibliothèque nous suffisaient ; mais grâce à l'initiative de notre président, M. J. N. Duquet, un grand nombre des membres de la Société typographique avaient comme professeur de français, le soir, M. E. de Fenouillet, alors rédacteur du *Journal de Québec*, et qui fut plus tard professeur à l'École Normale Laval de Québec.

Il suffit de se rappeler les premières années de l'existence de la Société typographique de Québec pour se convaincre qu'elle a été d'une immense utilité à grand nombre de ses membres en en faisant des ouvriers habiles, des hommes

pouvant rendre de grands services comme journalistes ou dans toutes les positions sociales que leur zèle et l'amour de leur pays leur a fait atteindre.

Cette semaine, un jeune typographe de Québec par une lettre à notre adresse, nous faisait remarquer que nous ne devions pas confondre la Société typographique de Québec avec *L'Union typographique de Québec No. 159*. En effet nous savions ce changement depuis 1873, et nous n'avons cru qu'à une substitution de nom à la Société typographique de Québec.

Nous connaissons assez le zèle qu'a déployé M. J. N. Duquet à la fondation de la Société typographique de Québec, pour croire qu'en acceptant le premier la présidence de l'Union typographique de Québec, il maintiendrait, dans toute son intégrité, le but que s'était proposé la Société typographique de Québec.

D'ailleurs nous n'avons pas essayé à nous rendre compte de ce changement de nom, en lisant en tête de la constitution de *L'Union typographique de Québec No. 159*, la déclaration suivante :

" Quoique l'organisation américaine dont cette Union relève, porte le nom d'*Internationale*, elle ne la confond pas avec l'*Internationale* d'Europe que plusieurs gouvernements ont condamné avec raison.

" L'Union typographique de Québec, No. 159, proteste contre toute alliance avec toute société secrète ou organisation destinée à troubler les bases de l'ordre religieux ou social. "

Quant au but de cette société, nous ne devons entretenir aucune crainte puisqu'il était absolument celui que voulait atteindre la Société typographique de Québec. Nous le trouvons ainsi indiqué à l'article II :

- " 1o. L'élévation de la position et le maintien des droits du corps typographique ;
- " 2o. De cultiver et entretenir un esprit de charité et de sociabilité entre les membres ;
- " 3o. D'aider ceux de ses membres qui en seront dignes, quand la nécessité s'en présentera ;
- " 4o. D'encourager les bons ouvriers, et de cultiver des sentiments d'amitié mutuelle entre les patrons et les ouvriers. "

Quant à l'admission des membres, nous lisons à l'article II :

" Clause 1.— Cette Union sera composée d'imprimeurs pratiques, qu'ils soient rédacteurs, rapporteurs, gérants, correcteurs d'épreuves, compositeurs ou pressiers.

" Clause 2.— Cette Union admettra des apprentis dans leur dernière année d'apprentissage. "

Rien dans la constitution n'oblige les maîtres-imprimeurs de ne garder dans leur atelier qu'un apprentis par cinq compagnons.

A l'article XII, nous lisons :

" Clause 1.— Cette Union n'aura recours à aucune grève ; mais, après mûre délibération, et quand tous les autres moyens d'arrangement avec les patrons auront été épuisés en vain, elle aura recours à un tribunal d'arbitres.

" Clause 2.— Ce tribunal se composera de cinq arbitres choisis comme suit : deux par l'Union, deux par le ou les patrons dont on se plaint, et le cinquième par ceux nommés en premier lieu.

" Clause 3.— Les parties devront en passer par le jugement motivé de la majorité des arbitres, et si l'une d'elles s'y refuse, tel jugement sera publié dans tous les journaux

du pays, comme une protestation publique contre l'injustice commise."

Quant à l'installation des officiers de *L'Union typographique de Québec*, No. 159, appelés à sauvegarder sa constitution et à maintenir l'observation des règlements de cette association, nous lisons ce qui suit à l'article VI de la constitution :

" Clause 2.—Les officiers nouvellement élus feront la promesse suivante, qui leur sera lue par le Président sortant de charge :

" Je promets solennellement, sur ma parole et mon honneur, en présence de cette Union, de remplir fidèlement les devoirs qui m'incombent comme..... de l'Union typographique de Québec, No. 159, en autant que mes capacités pourront me le permettre."

D'après l'article IX, ceux qui sont admis membres de l'Union, doivent faire la même promesse solennelle.

Ceux qui ont suivi de près la grève des ouvriers typographes appartenant à *L'Union typographique de Québec*, No. 159, doivent être convaincus que ses membres ont forfait à leur parole d'honneur en faisant parti des grévistes. De plus, dans les rapports des journaux de Québec, rien n'indique que les maîtres-imprimeurs aient été appelés à un tribunal d'arbitres à l'égard de questions soulevées entre eux et leurs ouvriers, du moins les jugements portés n'ont pas été publiés dans tous les journaux du pays. Comment se fait-il que les apprentis de tout âge aient été obligés de désertier les ateliers typographiques, forcés qu'ils étaient par l'Union typographique ?

Nous devons conclure que vous, jeunes confrères typographes qui avez pris part à la grève, avez subi les conseils néfastes de personnes étrangères à votre association, et nous aimons à croire que vous le regrettez amèrement. Nous qui depuis trente-six ans sommes attaché à la typographie, en ayant parcouru les différentes phases comme apprenti typographe, ouvrier typographe, maître imprimeur et journaliste, nous nous autorisons à vous donner un conseil, si vous voulez faire honneur à la noble carrière que vous poursuivez : Soyez en tout et pour tout attachés à vos maîtres. Associez-vous dans un but d'instruction mutuelle et de protection en cas de maladie, et vos maîtres feront le reste avec honneur et dignité, soyez-en convaincus, comme ils l'ont fait jadis à l'égard de vos anciens confrères qui occupent des positions dont ils ont droit d'être fiers, et qu'ils doivent en grande partie à la Société typographique dont ils étaient membres, de même qu'à leur attachement à leurs maîtres qui ont eu pour eux tous les égards possibles, et leur ont facilité la voie pour parvenir à bien.

" A quelque chose malheur est bon ", et nous souhaitons que ceux qui ont subi les pénibles épreuves de la grève à laquelle en honneur ils devaient se soustraire, sachent comprendre où sont leurs véritables bienfaiteurs. Nous espérons que *l'Union typographique de Québec*, No. 159, qui a acquis la bibliothèque et l'aménagement de la Société typographique de Québec, poursuivra avec zèle le but que s'était proposé cette dernière association et qu'elle cherchera ses inspirations dans le clergé et les hommes marquants de Québec, qui jadis se sont montrés si sympathiques aux ouvriers typographes de Québec.

Culture du tabac Indigène et des Colonies.

Prix offerts.—DEUX PRIX de 50 louis sterling chaque, sont offerts pour la section du commerce de Tabac, de la Chambre de Commerce de Londres, pour les deux meilleurs échantillons

de Tabac cultivés respectivement, soit dans le Royaume-Uni et les Indes ou dans aucune de ses colonies ou de ses possessions.

Ces prix sont offerts afin de s'assurer définitivement jusqu'à quel point ces pays qui ont jusqu'à présent alimenté le marché, peuvent augmenter avantageusement la production d'un article, comme le Tabac, qui puisse répondre aux exigences du commerce anglais et en même temps si cette même production peut sous le double rapport du prix et de la qualité rivaliser avec les pays qui ont jusqu'à ce jour, le plus largement contribué à fournir le tabac au commerce comme à la consommation de l'univers.

Les conditions de ce concours ont été posées et formulées de manière à développer et à favoriser ces différents résultats et atteindre le but proposé.

Conditions.—1o. La section du commerce de tabac, de la Chambre de commerce de Londres, se prononcera sur le mérite des échantillons entrés comme devant concourir et nommera un jury, composé d'hommes experts, de spécialistes dont la science reconnue fait autorité en pareille matière.

2o. Chaque échantillon soumis au concours aura une pesantour minimum de tabac, cultivé pour le commerce seulement, de pas moins de 400 lbs.

3o. Chaque échantillon sera censé être une moyenne de la culture et non pas un choix de belles feuilles prises à même une quantité plus considérable que celle soumise à l'examen du jury. Il est à désirer, cependant, que les feuilles soient assorties d'après la méthode ordinaire, sous le rapport de la grandeur et de la couleur, empaquetées séparément, la proportion naturelle se rattachant à chaque sorte conservée proportionnellement à la masse.

4o. On devra mentionner le nom du cultivateur, le lieu de résidence et la quantité totale récoltée. Dans le cas du tabac anglais, on devra fournir les renseignements se rattachant à la quantité approximative récoltée par arpent, le coût de la production ou tout autre détail à la satisfaction du jury, dans le but de préparer un rapport sur cette question encore douteuse et savoir si la culture du tabac dans la Grande Bretagne comme qualité et relativement au prix peut venir en concurrence avec les produits des autres pays.

5o. Les échantillons qui ne seront pas le produit du Royaume-Uni seront soumis au concours à Londres et seront entreposés dans les magasins de douane de Victoria, de Londres et de Ste-Catherine et des quais des Indes Orientales et Occidentales. Les échantillons provenant de culture anglaise seront admis en entrepôt au magasin de douane de Hayden Square seulement.

6o. Le tabac cultivé dans le Royaume-Uni, sera soumis à l'inspection le ou avant le 1er mars 1888 et celui des autres localités, le ou avant le 1er décembre de la même année.

7o. Le jury se réserve en outre le droit de se justifier par lui-même s'il le juge à propos pour tout ce qui se rattache à la localité aussi bien qu'à la quantité. Et en accordant les prix ils seront libres de prendre en considération le soin donné à la feuille, de même que la manière d'assortir et d'empaqueter le tabac destiné au commerce.

REMARQUES.—Pour assurer la conservation du tabac et pour d'autres raisons se rattachant aux droits à payer on ne peut recommander d'une manière trop énergique aux cultivateurs de tabac, de s'assurer en employant les moyens scientifiques ordinaires : que le degré d'humidité de leur tabac ne dépasse pas 15 par cent.

Toutes communications devront être adressées au secrétaire de la Chambre de Commerce (incorporée) à Londres.

84 et 85 Rue King William,

LONDRES.

Extrait du *Journal de la Chambre de Commerce de Londres*, traduit de l'anglais par F. A. Méd. Foucher de St-Jacques de l'Acchigan.

RECETTES

Conservation des fleurs.

Les plupart des fleurs coupées ne fanent d'ordinaire après que la tige a séjourné à peu près vingt-quatre heures dans l'eau. Cependant on peut les conserver beaucoup plus longtemps à l'aide d'un procédé assez original : c'est en se servant d'eau chaude au lieu d'eau froide.

Lorsque les fleurs commencent à se faner, il faut mettre un tiers de leur tige dans l'eau bouillante. Quand l'eau redevient froid, la fleur se redresse et recouvre sa fraîcheur première. Alors on supprime toute la partie de la tige qui a trempé dans l'eau bouillante, et l'on place le reste dans l'eau froide. Ce moyen a toujours réussi.

Destruction des limaces dans les planches de fraisiers

Les limaces font souvent beaucoup de ravages dans les planches de fraisiers, puisqu'elles attaquent les fruits au fur et à mesure qu'ils approchent de la maturité. Pour les détruire, un journal anglais conseille de répandre sur les fraisiers de la chaux éteinte à l'air et tamisée ensuite, et de répéter cette opération en la pratiquant par une soirée douce et humide. Il est même bon de jeter de la chaux sur tout le jardin, si l'on veut être entièrement débarrassé des limaces. Les plantes les plus tendres ne souffrent pas de l'application de la chaux; ce procédé, dont l'effet paraît assuré, ne peut entraîner aucun inconvénient. En outre, le système ci-dessus indiqué est fort peu coûteux dans son emploi, il exige peu de temps et de travail.

Moyen pour détruire les vermines du bétail.

On prend du lait de beurre que l'on fait un peu chauffer, et on y ajoute du tabac à priser, après quoi on en frotte l'animal.

AVIS.

Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de Monsieur l'abbé Nicolas de Tolentin Hébert, en son vivant curé de St-Louis de Kamouraska, sont priés de les produire entre les mains des soussignés ou de M. l'abbé Beaudet, curé de Kamouraska.

Et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer entre les mains de Monsieur Beaudet, dûment autorisé.

E. DEMERS, Ptre,
Curé de St Philippe de Néri,

C. S. BROCHU, Ptre,
Curé de St Denis.

Les exécuteurs testamentaires de M. l'abbé N. T. Hébert.
24 janvier 1888.
2 février 1888.—2

A vendre à bas prix.

Deux belles terres, une de deux arpents de front sur quarante; l'autre un arpent et demi de front sur quarante. Ces deux terres se joignent et elles forment par conséquent 3½ arpents de front. Aussi à vendre, une terre à bois au bout des dits quarante arpents. Ces terres sont situées à la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portneuf, à 2½ milles à l'ouest de l'église et à 5 milles de la station du chemin de fer, avec maison, grange et autres bâtisses. Conditions de vente avantageuses. S'adresser à

J. M. BERNARD,
Au Cap Santé. P. Q.

2 février 1888.—4

LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 30, rue St Jacques, Montréal.

Prix d'abonnement: Montréal, par an \$2; Canada et les Etats-Unis, \$1.50; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER ET HELBRONNER,
Gérants, à Montréal.

Avis aux marchands et autres.

Le soussigné donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par sa femme ou ses enfants sans autorisation de sa part, soit verbalement ou par écrit.

JEAN BAPTISTE BEAULIEU.

Ste Anne de la Pocatière, 12 janvier 1888.—4

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)000(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale:

- I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.
- II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.
- III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.
- IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.
- V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.
- VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.
- VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.
- VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.
- IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPÉCIALITÉ — Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

3 novembre 1887.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'hiver---1888.

Le et après lundi, 28 novembre 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit:

Pour Lévis.....	24.35
Pour Halifax et St-Jean.....	10.38
Pour Lévis.....	9.50
Pour Lévis.....	15.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	15.50
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surtendant en chef
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 26 novembre 1887.